

Rechercher

C



Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Lundi, 20 avril, 2020 - 08:56

Dimanche 19 avril : aucun nouveau cas sur les 10 tests effectués aujourd'hui.

cas confirmés (dont 15 ont quitté l'hôpital)
O patient en réanimation
3 409 tests réalisés depuis le 18 mars
835 personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- À partir du lundi 20 avril et jusqu'au dimanche 3 mai inclus, un nouveau cadre est applicable, dans le strict respect des gestes barrière et de la distanciation sociale :
 - Les commerces, services et restaurants peuvent reprendre leurs activités : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
 - Les déplacements sont de nouveau autorisés (travail, école, plage, chasse, pêche, etc.), mais les **rassemblements sont limités** à 50 personnes et les établissements de loisirs (bars, nakamals, discothèques, bingos, cinémas, salles de jeux, etc.) restent fermés. Les activités physiques et sportives en milieu associatif, ou utilisant des installations publiques ou privées, restent aussi interdites: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.

- Les **écoles des provinces Sud et Îles ouvrent** à compter du lundi 20 avril pour les enseignants et du mercredi 22 avril pour les élèves, en effectif réduit pendant ces deux semaines. En province Nord, la continuité pédagogique se poursuit dans le premier degré (maternelle et primaire) jusqu'au 3 mai : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- Les vols internationaux, hors rapatriement des résidents en Nouvelle-Calédonie, et les paquebots restent suspendus : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- La Croix-Rouge et le gouvernement appellent à la mobilisation générale des personnes qui souhaitent s'engager bénévolement auprès des populations les plus vulnérables ou dans les centres de quatorzaine: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- Les personnes présentant des symptômes grippaux (toux, fièvre, etc.) doivent se rendre chez leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un centre de dépistage du Covid-19: PLUS D'INFOS CLIQUER ICI.
- Le rapatriement des résidents calédoniens se poursuit. Un formulaire de signalement a été créé pour recenser ceux qui ne se sont pas encore manifestés : PLUS D'INFOS CLIQUER ICI.
- Les résidents calédoniens qui se trouvent encore dans l'incapacité de regagner la Nouvelle-Calédonie suite à la suspension des vols internationaux peuvent bénéficier d'une aide financière exceptionnelle : PLUS D'INFOS CLIQUER ICI.

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions sanitaires: 05 02 02 (7 h - 19 h)

Questions relatives à l'économie: 05 03 03 (8 h - 16 h)

Questions relatives aux rapatriements: 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h)

Questions relatives aux règles de confinement : 26 63 26 (7 h - 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

Victime ou témoin, contactez les services d'urgence : 17 (police nationale ou gendramerie) / 15 (Samu) / 18 (pompiers)

> SOS VIF: SMS de signalement au 500 067 SOS ÉCOUTE au 05 30 30 SOS VIOLENCES SEXUELLES au 05 11 11

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées puis Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

LIENS UTILES

Attestation numérique



L'essentiel de l'actualité



Économie







Abonnez-vous aux Flux RSS



















>







Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité